

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL491

présenté par  
Mme Avia, rapporteure

-----

### ARTICLE 8

I. – À la première phrase de l’alinéa 13, substituer aux mots :

« doit en outre comporter »

les mots :

« comporte en outre ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi la dernière phrase du même alinéa :

« Le procureur de la République peut solliciter du tiers qui l’a saisi des informations complémentaires. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.